

Bruxelles, le 3 octobre 1974
PC/ab

remis au telex à 12 h

Priorité P 1

LIBRARY

Note BIO COM (74) 225 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

432

Réunion de la Commission

La Commission a tenu hier matin une très courte réunion, consacrée essentiellement à la préparation du Conseil de Luxembourg dans les résultats vous ont entretemps été communiqués.

Elle a ensuite discuté du projet de règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur du sucre. Ce document sera envoyé en tant que document de travail au Conseil et son approbation formelle se fera après prise de position des ACP sur certains éléments qui les concernent directement. La nouvelle organisation devrait entrer en application à partir de la campagne 1975/76. Dans ses grandes lignes, la proposition prévoit des quotas ainsi que des possibilités d'importation; les détails vous seront communiqués dans les meilleurs délais.

La Commission a également approuvé une communication au Conseil concernant le schéma d'accord commercial que la Communauté pourrait proposer de négocier avec les pays de l'Est, conformément à la décision de principe prise par le Conseil le 17 septembre. Le Conseil s'est engagé à se prononcer le 15 octobre prochain. D'autre part, la Commission a adopté une proposition au Conseil concernant le régime d'importation autonome qui sera applicable aux pays de l'Est à partir du 1er janvier 1975, en attendant l'établissement de relations contractuelles avec ces pays au niveau de la Communauté (les accords commerciaux bilatéraux conclus par les Etats membres avec les pays de l'Est prennent fin le 31 décembre 1974). Tant que le Conseil ne se sera pas prononcé sur ces deux propositions, il convient de les traiter avec la presse d'une manière prudente. Il y va de même, de la réponse à la lettre d'invitation du Secrétaire général du COMECON, qui est encore en préparation.

Amitiés

B. OLIVI

